

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° n°19 (arrêté de promulgation du 20 janvier 1937)

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
20 janvier 1937

Numéro JO  
n° 462 du 01/01/1937

Date du numéro  
1 janvier 1937

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 1<sup>o</sup> octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

**Vu** l'arrêté du 14 décembre 1936 fixant la composition de la commission de réforme de l'organisation judiciaire des colonies et du statut de la magistrature coloniale inséré au Journal officiel de la République française du 23 décembre 1930;

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1<sup>o</sup>, — Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances l'arrêté du 14 décembre 1936 susvisé, fixant la composition de réforme de l'organisation judiciaire des colonies et du statut de la magistrature coloniale,

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera

A. Annet